



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120410-19947-DE-1-1_0
Date de signature : 12/04/12
Date de réception : jeudi 12 avril 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE ✓ LEGALITÉ</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.389**

Séance publique du

10 avril 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : CRÉATION ET MAINTENANCE D'UNE STATION GAZ NATUREL VÉHICULES (GNV)
SUR LA STATION MUNICIPALE CARBURANTS DE LA PARADE**

Le 10/04/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 4 avril 2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dabbia DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Michelle EINAUDI, Mme Christine BERNARD à M. Eric CHEVALIER, M. Jacques GARCON à M. Stéphane PAOLI, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Patricia LARNAUDIE, M. Jean-Marc PERRIN à Mme Danièle BRUNET, Mme Fleur SKRIVAN à Mme Chantal DAVENNE

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, M. André GUINDE, M. Alexandre MEDVEDOWSKY

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques
D.A.S.T Environnement
Urbain et Hydraulique
Direction Nettoyement Garage

**RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 10/04/12**

RAPPORTEUR : M. Maurice CHAZEAU**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Robert FOUQUET**Politique Publique** : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE**OBJET** : CRÉATION ET MAINTENANCE D'UNE STATION GAZ NATUREL VÉHICULES (GNV) SUR LA STATION MUNICIPALE CARBURANTS DE LA PARADE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

L'évolution exponentielle des prix des énergies comme la lutte contre les émissions de Co2 sont au centre des préoccupations mondiales ; l'ensemble du secteur public se doit de faire preuve d'économie et d'innovation pour limiter l'impact financier et écologique de ses activités.

Particulièrement responsabilisée à ces enjeux, l'équipe municipale de la Ville d'Aix-en-Provence a entrepris de nombreuses démarches qui témoignent de son engagement à rationaliser les dépenses de fluides et à limiter les pollutions dans de multiples domaines : bâtiments municipaux, habitat, éclairage public...

Concernant les véhicules de la collectivité, Aix-en-Provence a depuis longtemps développé une politique volontariste et s'est dotée de véhicules propres depuis plus de 15 ans. Ainsi, nous pouvons nous féliciter de détenir aujourd'hui une flotte de véhicules municipaux composée à 23% de véhicules propres alors que l'enquête de l'ADEME démontre que le pourcentage de véhicules propres des flottes de plus de 20 véhicules sur la région PACA n'est que de 9% en 2011.

Pour autant, cette part de véhicules de notre parc reste insuffisante et la Ville s'est engagée, notamment au travers de son adhésion au programme ZAPA (Zone d'Action Prioritaire pour l'Air), à limiter encore ses émissions de Co2 et à développer toutes formes d'infrastructures susceptibles d'y parvenir.

A ces fins, d'une part la collectivité s'est associée au programme de développement de bornes de recharges de véhicules électriques initié par la CPA et d'autre part, dans l'attente de la réalisation des infrastructures électriques, a axé la majeure partie de ses acquisitions automobiles en 2012, vers des

véhicules propres roulant au Gaz Naturel Véhicules (GNV), portant à 37 le nombre d'automobiles utilisant ce carburant dont les émissions de Co2 sont 30% inférieures aux véhicules thermiques fonctionnant au gasoil ou au Sans Plomb.

Compte tenu de cette augmentation du nombre de véhicules municipaux utilisant du Gaz Naturel, de notre volonté d'augmenter encore ce parc propre et de rendre pérenne ce type de carburant tout en réduisant son coût, il est nécessaire de doter la station carburants d'une distribution de Gaz Naturel Véhicules.

En effet, si jusqu'à ce jour, les véhicules GNV de la Ville s'approvisionnaient sur la station GNVert située Avenue St Jérôme, cette source d'approvisionnement n'est plus, ni suffisante, ni économiquement la meilleure et la création d'un point de livraison sur le site de la Parade permettra d'optimiser les réductions de Co2 liées à l'usage de ces véhicules.

La réalisation d'un point de distribution de Gaz Naturel Véhicule implique la création d'une liaison au réseau Gaz de France situé sur la RD 9 ainsi que l'acquisition et la pose d'un compresseur et d'un système de stockage du gaz comprimé sous abri en béton.

Au vu de ces éléments et en application du nouveau Code des marchés publics n°2006-975 du 1er août 2006 modifié, les unités fonctionnelles permettent l'évaluation des seuils à prendre en compte pour les procédures de marchés publics, de manière distincte des autres besoins de l'ensemble de la collectivité.

Conformément à la délibération n°2004.0292 du Conseil municipal du 29 mars 2004 modifiée par délibération du 17 mai 2004 n°2004.0518, la création d'une unité fonctionnelle, accompagnée de sa fiche opérationnelle indiquant l'ensemble des besoins, ainsi que leurs montants respectifs et la procédure retenue, doit être adoptée par le Conseil municipal.

Les fournitures et services vous sont détaillés dans la fiche fonctionnelle ci-annexée dont le montant prévisionnel s'élève à 188 000€ HT.

Dans ce cadre, il est nécessaire de lancer une consultation relative à un marché de fournitures et de services selon la procédure d'appel d'offres ouvert, passé en application des articles 33 3^{al.} et 57 à 59 et 72 du Code des marchés publics.

Ce marché de fourniture et de maintenance d'une station Gaz Naturel Véhicules (GNV) sera alloué de la façon suivante :

Lot N°1

Tranche ferme : Fourniture et pose d'une station Gaz Naturel Véhicules

Montant prévisionnel : 140 000€ HT

Tranche conditionnelle : Fourniture et pose d'un deuxième compresseur

Montant prévisionnel : 30 000€ HT

Durée 4 ans

Lot N°2 : Service de contrôle et de maintenance totale de la station GNV

Montant prévisionnel : 3 750€ HT/période de 1 an

Durée 1 an à compter de sa notification laquelle interviendra à l'issue de la période de garantie de la tranche ferme du lot N°1, reconductible 3 fois.

Au regard de la nature des prestations de ces marchés, les critères de jugement des offres énoncés dans la publicité et le règlement de consultation seront le prix pour 60 % et la valeur technique pour 40 %.

Compte tenu de ce qui vient de vous être exposé et comme nous l'autorise l'article L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** l'unité fonctionnelle et la fiche fonctionnelle ci-annexée qui la compose, afin de permettre sa réalisation,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à lancer la consultation relative à un marché forfaitaire alloti de création et de maintenance d'une station GNV sur le site de la Parade,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à signer les marchés de création et de maintenance de la station GNV correspondants, jugés économiquement les plus avantageux par la Commission d'Appel d'Offres,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à signer les reconductions et tout autre document se rapportant à cette affaire,
- **DIRE** que les dépenses résultant de cette opération seront imputées au budget de la Ville sur les crédits ouverts au budget de la Ville chapitre 90020 2135 1242,
- **AUTORISER** Madame le Maire à solliciter de tous organismes, institutions ou collectivités publiques toute aide, subvention ou fonds de concours pour cette opération,
- **DIRE** que Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale fera recette des sommes correspondantes.

**2012.389 - CRÉATION ET MAINTENANCE D'UNE STATION GAZ NATUREL
VÉHICULES (GNV) SUR LA STATION MUNICIPALE CARBURANTS DE LA PARADE**

Présents et représentés	: 49
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 49
Pour	: 49
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 12 avril 2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

Direction Générale Services Techniques
Direction Générale Adjointe Services Techniques
Direction Adjointe Services Techniques
Environnement Urbain et hydraulique
Département Environnement nettoyage garage
Direction Nettoyement Garage

DEMANDE DE CREATION
D'UNE UNITE FONCTIONNELLE

OBJET : Création et maintenance d'une station Gaz Naturel Véhicules (GNV) sur la station carburants de la Parade

Date ou période de la réalisation : fourniture tranche ferme : 2eme semestre 2012, tranche conditionnelle 2014/2016, maintenance 2013/2014/2015/2016

Demande de création inscrite au Conseil municipal du : 10 avril 2012

→ Fournitures et Services après programmation		
Tranche ferme : Fourniture et pose d'une station GNV pour 50 véhicules légers	140 000	Procédure d'Appel d'Offres
Tranche conditionnelle : Fourniture d'un 2° compresseur pour flotte supérieure à 50 véhicules	30 000	Procédure d'Appel d'Offres
Service de contrôle et de maintenance totale 4 ans après la 1ere année de garantie	15 000	Procédure d'Appel d'Offres
Liaison informatique borne GIR pour remontée d'information sur logiciels SIP et Hyperion	3 000	Petit Lot, Art 27 du CMP sur consultation
Montant total des fournitures/services : 188 000		

Pour information : Montant global de l'opération € HT
188 000

Les montants mentionnés sont donnés à titre **estimatif**.

NB : Il convient de préciser, dans la colonne « observations », la référence à un marché existant, ou relevant de l'article 30 du Code des marchés publics, ou bien la procédure des « petits lots » adéquate.